

PRESENTATION DE LA SPECIALITE MUSIQUE

Un enseignement de spécialité musique est proposé au lycée Doisneau en première et en terminale. L'enseignement de spécialité musique apporte aux élèves une formation **plus poussée, plus personnalisée**, équilibrant **pratiques musicales** individuelles et collectives (instrumentales et/ou vocales) et une **culture musicale et artistique solide** embrassant tous les styles et toutes les époques. L'enseignement de spécialité peut être suivi **en première, puis en terminale, ou en première uniquement**.

IMPORTANT

L'enseignement de spécialité musique peut être rejoint par des élèves **n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel** musique en 2de.

Il peut aussi être rejoint par des élèves n'ayant pas fait leur année de 2de au lycée Doisneau et dont ce lycée **n'est pas leur lycée de secteur**.

En première, le choix de la spécialité musique n'est pas encore déterminant pour l'orientation des élèves et repose avant tout sur un désir de **diversification et d'enrichissement** de leur parcours, indépendamment des deux autres spécialités choisies.

La pratique musicale, qu'elle soit instrumentale, vocale ou informatique pour certains, tient une place centrale dans cet enseignement. La pratique peut se faire de manière **plus poussée, plus personnalisée et plus diversifiée** qu'en enseignement optionnel (projets personnels, travail en autonomie et en ateliers, MAO, etc.). L'interprétation, mais aussi l'arrangement, l'improvisation, la composition sont abordés progressivement et tout au long de l'année.

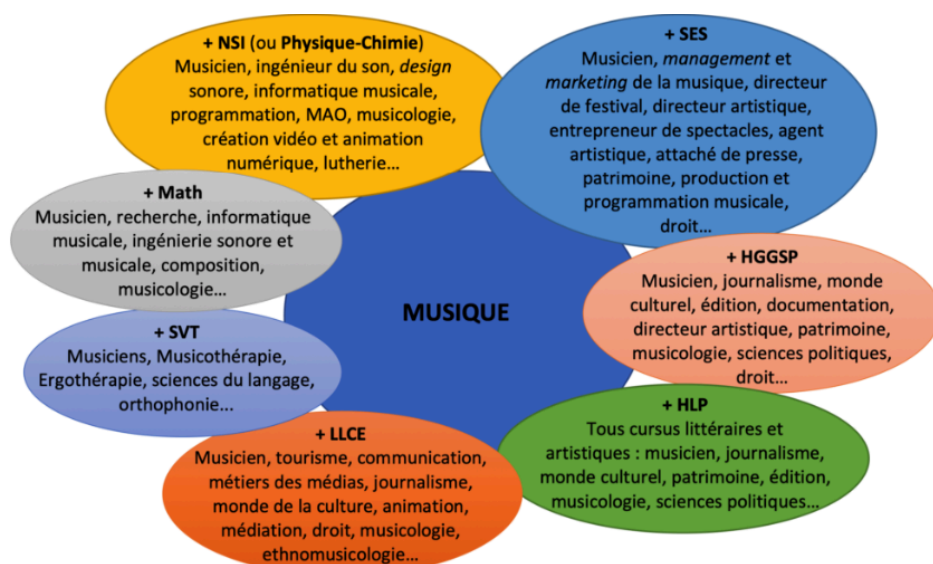
En outre, les élèves apprennent à développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres étudiées pour se construire une **culture musicale et artistique riche, variée et organisée**.

Ouvert à tous, cet enseignement est adapté **au niveau de chacun** (élèves avancés suivant des cours en conservatoire ou élèves motivés mais au niveau plus modeste).

En terminale, l'enseignement de spécialité permet aux élèves de consolider leur culture musicale et artistique, de se perfectionner dans le domaine de l'analyse musicale (orale ou écrite) et d'aiguiser leur sens critique.

L'écoute et l'analyse sont guidées, tout au long de l'année, par les œuvres du programme limitatif. La pratique musicale (instrumentale ou vocale) permet aux élèves d'approfondir leur approche de **l'interprétation** et leur connaissance de **la composition, de l'arrangement, de l'improvisation**, mais aussi de la MAO, de la sonorisation, du mixage, du monde de la scène, du monde et de l'industrie musicale, etc. Quel que soit le niveau des élèves, une motivation importante est nécessaire. Cet enseignement tient une grande place dans **l'orientation future des élèves et dans la note globale du baccalauréat** (épreuve terminale coefficient 16).

Ci-dessous, quelques idées de binômes de spécialités en terminale, incluant la musique, avec des exemples d'orientations professionnelles :



Retrouvez nous sur Instagram @doisneamusique



